



## DÉCLARATION PRÉALABLE AU CHSCT MINISTERIEL DU 19 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Cela fait maintenant 1 an que les nouveaux élus de cette instance interrogent sur divers sujets, réitèrent leurs interrogations à chaque réunion... Nous attendons maintenant des réponses.

Nous demandons l'état des visites obligatoires de la médecine de prévention à la charge de l'employeur par périmètre. Nous ne pouvons concevoir de notre ministère qu'il ne sache nous communiquer le nombre d'agents ayant satisfait à ces visites. Cette visibilité nous permettrait d'améliorer notre connaissance de la situation médicale, voire RPS, des agents.

De même, les agents sont en attente des instructions sur le CITIS car à ce jour les réponses sont aléatoires et non mis en œuvre.

M. le ministre a réaffirmé le rôle des CHSCT dans le dialogue social et l'évolution de la protection des agents. Quel est à ce jour le nombre de CHSCT qui se sont réellement réunis cette année ? Combien de CHSCT ne sont pas réunis dans les 9 mois imposés par le décret ? Pourquoi certaines directions d'emploi continuent à ne pas consulter les CHSCT sur des thématiques qui leur sont pourtant propres ?

Les agents de préfecture sont confrontés à une réforme qui génère d'importants RPS qui doivent être pris en compte. Les CHSCT doivent permettre un dialogue autour de cette situation.

La semaine dernière, encore un stand de tir, à Paris, a dû être fermé à notre demande suite à un dépassement très important des taux de substances chimiques. Cela n'est plus concevable de laisser nos collègues accéder à ces stands qui parfois n'ont aucune autorisation des CAHOST compétents ou présentent d'autres problématiques.

Nous ne pouvons clore cette déclaration sans rappeler nos questionnements du début d'année sur les PPI et de ses différentes applications lors de leurs déclenchements.

Nous devons en tirer des conséquences constructives car tous les agents préfectures, policiers, gendarmes, pompiers ou autres agents du MI ont été impactés. A-t-on mis en place toutes les mesures de protection envers ces agents lors de l'incendie de LUBRIZOL, pourtant classé SEVESO?

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de questions restent en suspens. Elles sont légitimes et nous ne comprenons pas la lenteur des réponses sur des sujets qui devraient être une priorité pour santé et la sécurité des agents.

Nous parlons d'obligations faites à l'employeur, le ministère de l'intérieur. Le même qui emplit les conseils de discipline de nos collègues auxquels il est reproché des manquements à leurs obligations. Qu'en est-il du ministère de l'intérieur ?

Enfin, un point sur la politique du handicap doit être fait par cette instance, aujourd'hui.

Nous devons convenir qu'un écart entre votre volonté et la réalité du traitement des dossiers sur le terrain existe. En effet, beaucoup de chefs de service ne veulent pas prendre en charge des agents atteints d'handicap.

Il faut que la volonté ministérielle soit fermement relayée auprès des services et de leurs chefs. Il ne peut y avoir un double discours sur ce sujet, surtout en cette "semaine du handicap".

Nous demandons à ce que cette déclaration soit annexée au procès-verbal.